



Césarches

RISQUES MAJEURS

risques naturels et risques technologiques



Les bons réflexes



Césarches et les risques majeurs

La commune de Césarches participe à la démarche de gestion des risques majeurs initiée à l'échelle intercommunale.

Dans ce dispositif, l'information et la formation des habitants sont essentielles, ce qui explique l'édition du présent Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM).

Il vise à vous informer sereinement parce que le risque zéro n'existe pas et que la transparence est la meilleure manière d'éviter les exagérations.

Dans ces situations extrêmes, certes rarissimes mais qu'il ne faut pas négliger pour autant, il est nécessaire de connaître les réflexes à adopter.

Parallèlement, l'équipe municipale travaille à la mise en place du Plan Communal de Sauvegarde (PCS) qui vise à recenser et organiser tous les moyens nécessaires à la mise en sécurité des habitants de la commune en cas d'évènement majeur (alerte, évacuation, ravitaillement, hébergement d'urgence...)

Le Maire



Le risque majeur, qu'est-ce que c'est ?

Un événement potentiellement dangereux – ou ALÉA - n'est un RISQUE MAJEUR que s'il s'applique à une zone où des ENJEUX humains, économiques ou environnementaux sont en présence.



Deux critères caractérisent le risque majeur :

- une faible fréquence
- une énorme gravité

RISQUES MAJEURS

Césarches

Les risques naturels



Mouvements de terrain



Séismes



Evènements météorologiques

Les risques technologiques



Accident nucléaire



Transport de matières dangereuses



Rupture de barrage

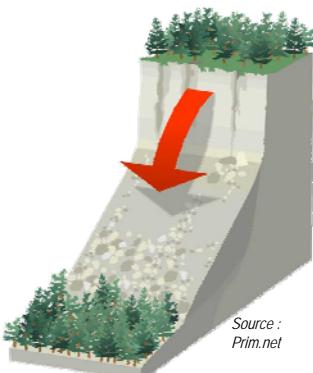


Les mouvements de terrain

Un mouvement de terrain est un déplacement, plus ou moins brutal, qui peut se traduire par diverses manifestations, lentes ou rapides, en fonction des sites et des matériaux considérés.

Dans nos régions de montagne, on distingue plusieurs types de mouvements de terrain : les effondrements, les chutes de rochers, les glissements de terrain et le phénomène de retrait-gonflement des sols argileux.

A Césarches, la nature géologique du sol et la présence de petits escarpements rocheux dans la partie basse de la commune font que les principaux mouvements de terrain qui ont été observés jusqu'alors sont des chutes de rocher.



Source : Prim.net

La chute de rochers est un phénomène soudain qui peut aller de la simple chute de pierres à l'éboulement en masse.

Ce type de phénomène est lié à des paramètres naturels qui peuvent influencer la fréquence et l'intensité des chutes de pierres : cycles gel / dégel, fracturation des massifs rocheux, séismes. De même, l'homme peut agraver ce phénomène en modifiant les circulations d'eau et en effectuant des travaux qui peuvent déstabiliser les versants rocheux.

Historique des phénomènes sur la commune

Si aucun phénomène de mouvement de terrain de grande ampleur ne s'est manifesté sur Césarches, il n'en demeure pas moins que des chutes de rochers ponctuelles ont été observées ces dernières décennies.

Les bons réflexes

Pendant l'événement



Eloignez vous de la zone dangereuse

Pour vous mettre en sécurité, fuyez latéralement la zone instable pour ne pas être enseveli

Après l'événement



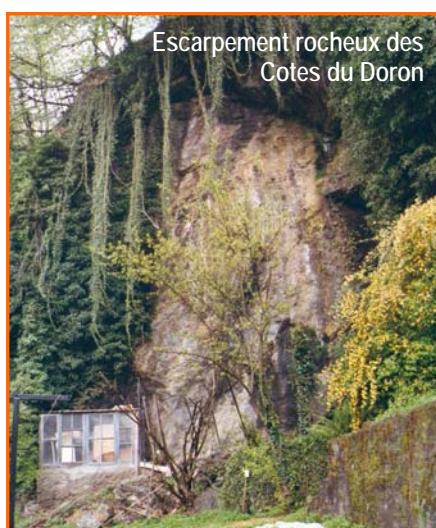
Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.

Informez la mairie de la situation.



Octobre 1979 : un éboulement se produit au pied de la route qui monte à Césarches : 400 m³ de rochers s'abattent sur la chaussée. Aucune victime n'est heureusement à déplorer.

Avril 2001 : de nombreux petits blocs tombent d'un escarpement rocheux qui domine les habitations installées en face de la centrale électrique, au lieu-dit « Cotes du Doron ». La locataire a évité de peu ces rochers tombés dans son jardin.

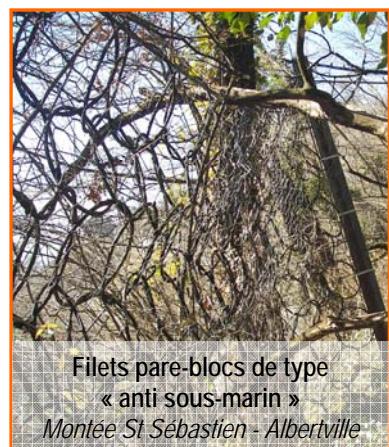
Cette falaise est régulièrement concernée par ce type de phénomène et les blocs éboulés atteignent parfois plusieurs mètres cubes.

Les mesures de protection

La **protection active** consiste à empêcher les blocs de se détacher : on amarre ainsi les blocs à la paroi avec des câbles, des clous, des filets ou avec du béton projeté.

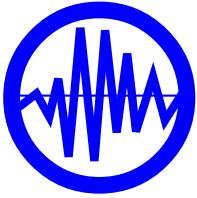
La **protection passive** a pour but d'empêcher les blocs de se propager jusqu'à des enjeux (habitations, routes) : on installe dans ce cas des digues ou de filets pare-blocs.

Enfin, des **prescriptions** peuvent être mises en place par le biais des documents d'urbanisme (carte communale) telles que le renforcement des façades exposées ou l'interdiction de construire dans les zones à risque.



Filets pare-blocs de type « anti sous-marin »

Montée St Sébastien - Albertville



Les séismes

Si le mécanisme du séisme est aujourd'hui mieux connu, tant du point de vue de son origine que de sa propagation, il reste encore un phénomène imprévisible.

Outre les effets qu'il peut avoir sur les constructions, un séisme peut engendrer d'autres effets locaux tels que les mouvements de terrain (*chute de blocs, glissement de terrain*), les avalanches ou les phénomènes de liquéfaction des sols qui peuvent faire basculer des bâtiments.

La commune de Césarches est classée en zone sismicité faible (lb) : les séismes peuvent être d'intensité moyenne (= aléa moyen) mais cela reste très peu fréquent.

Les bons réflexes

Pendant la secousse



Si vous êtes à l'intérieur, abritez-vous sous un meuble solide

Pour éviter les chutes d'objet



Si vous êtes à l'extérieur, éloignez-vous des bâtiments

Pour éviter d'être enseveli

Après la 1^{re} secousse



Coupez le gaz et l'électricité

Pour éviter l'électrocution ou l'explosion



Evacuez les locaux touchés.



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas

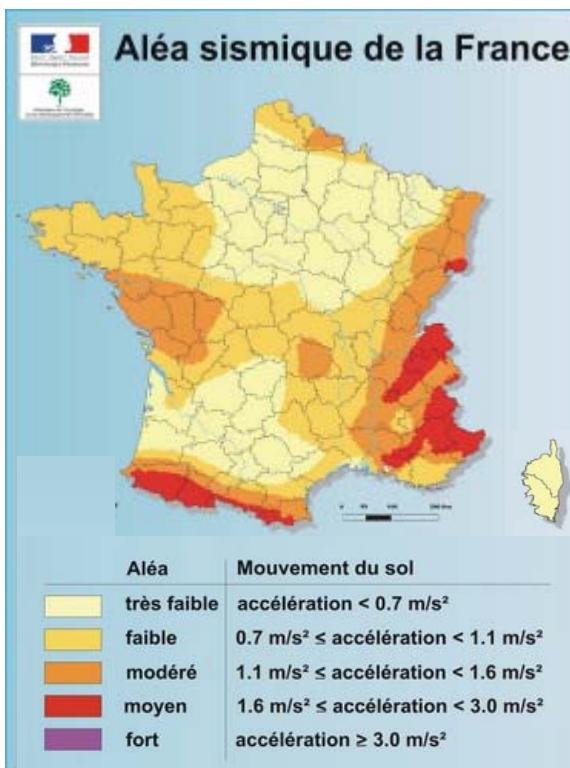
Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Pour éviter de bloquer les secours sur les voies de circulation.

Leurs enseignants s'en occupent !



Le dernier séisme important ayant touché la région s'est produit dans le secteur d'**Annecy** le 15 Juillet 1996. De **magnitude 5.2**, il a engendré quelques dégâts (chutes de cheminées, fissures dans les murs). De nombreuses répliques furent ressenties pendant les jours suivants, dont une de magnitude 4.3 huit jours plus tard.



Voiture écrasée par une chute de cheminée lors du séisme d'Annecy

Prévention :

Les règles PS 92 actuellement en vigueur fixent les niveaux de protection requis par région et par type de bâtiment et définissent les modalités de dimensionnement des constructions.

Un plan d'action sur 6 ans, appelé Plan Séisme a été mis en place en 2005 par l'Etat afin de réduire la vulnérabilité au séisme des personnes et des biens. Ce programme de prévention s'appliquera notamment à approfondir la connaissance scientifique du risque sismique, mieux informer sur celui-ci, améliorer sa prise en compte dans la construction et organiser une coopération entre tous les acteurs du risque.



Pour plus d'informations :

Sismicité de la France :

Programme national de prévention du risque sismique :

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable :

Association Française du Génie Parasismique :

www.sisfrance.net

www.planseisme.fr

www.prim.net

www.afps-seisme.org



Les risques météorologiques



Orage

Vents violents, orages, grêle et pluies intenses sont autant de phénomènes météorologiques qui peuvent concerter Césarches.



Avalanches

Afin de prévenir tout accident lié à ce type de manifestations climatiques, Météo France édite deux fois par jour une carte de Vigilance permettant de savoir si, dans les 24 heures, un phénomène météorologique dangereux peut toucher le département.



Vent violent

Dès le niveau orange, les pouvoirs publics et la commune s'organisent pour réagir : envisager la mise à l'abri des campeurs installés sur la commune, faire annuler les manifestations en plein air...



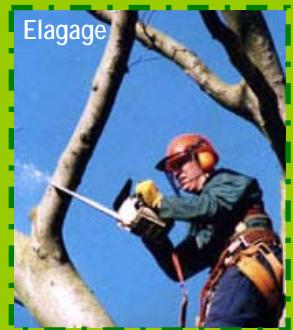
Canicule



Pluie - Inondations

Elagage des arbres

Fortes chutes de neige, tempêtes et orages cassent parfois des branchages ou couchent des arbres qui en tombant peuvent engendrer des dégâts notamment sur les habitations, les véhicules et les personnes.



Afin de prévenir ce risque dans votre propriété, il est conseillé de faire procéder à l'élagage des arbres proches de votre habitation ou trop près des réseaux aériens (fils électriques) voire à leur abattage dans le cas d'arbres vieux ou malades.

Les bons réflexes



Renseignez-vous

Consultez les cartes de vigilance éditées par météo france



Soyez vigilants

Suivez les conseils donnés par météo france



Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures



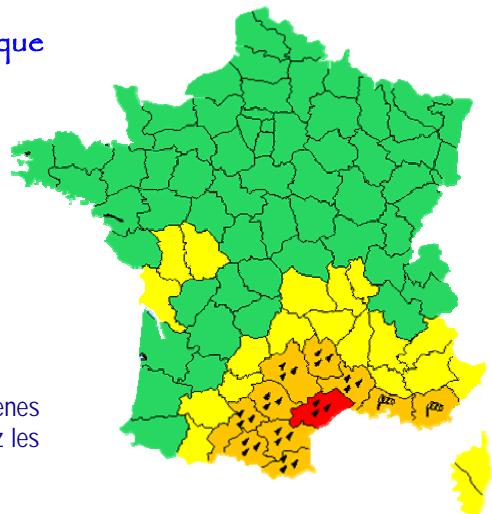
Evitez les déplacements
Prenez les mesures de sauvegarde de vos biens

Ecoutez la radio
France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation

Carte de vigilance météorologique

(Exemple)



Pas de vigilance particulière.

Soyez attentifs si vous pratiquez des activités sensibles au risque météorologique; tenez-vous au courant de l'évolution météorologique.

Soyez très vigilant; des phénomènes météorologiques dangereux sont prévus; suivez les conseils émis par les pouvoirs publics.

Une vigilance absolue s'impose; des phénomènes météo dangereux d'intensité exceptionnelle sont prévus; conformez vous aux consignes émis par les pouvoirs publics.

Pour vous informer, consultez la carte de vigilance :
Internet : www.meteo.fr Minitel : 36 15 METEO Téléphone : 32 50



L'accident nucléaire

Le risque nucléaire ne constitue pas un risque important dans le département de la Savoie, aucune installation n'y étant installée. Toutefois, la proximité de certains établissements situés dans les départements de l'Ain, de la Drôme et de l'Isère nous amène à évoquer ce risque.

De plus, il est à noter qu'un incident radiologique peut également avoir lieu en dehors de l'enceinte d'une centrale nucléaire lors d'un transport de matières radioactives issues du domaine industriel ou médical par exemple.



Au signal national d'alerte,
suivez les consignes et
tenez vous prêt à évacuer
sur ordre des autorités

Les bons réflexes

- Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche

Pour éviter l'exposition directe aux produits radioactifs
- Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations

Pour empêcher les produits radioactifs d'entrer dans votre abri
- Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation
- Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !

Prévention :



La centrale nucléaire du Bugey (Ain)

La sûreté de ces sites repose sur de nombreuses mesures techniques prises par les exploitants et imposées par la réglementation.

Comme pour le risque industriel, la prévention passe par la réduction des risques à la source (surveillance permanente, amélioration continue de la sécurité) complétée par des plans de secours internes et externes.

En cas de catastrophe majeure impliquant une installation nucléaire, le risque de contamination peut concerner l'ensemble du territoire français.

Les autorités pourraient alors être amenées à prendre des contre mesures sanitaires notamment par le déclenchement du plan départemental de distribution des **pastilles d'iode**.



Pastilles d'iode distribuées par les autorités en cas de risque

À titre préventif, l'ingestion d'une pastille d'iode non radioactif a pour effet de se fixer sur la thyroïde (organe qui retient l'iode), la saturer et éviter qu'ensuite l'iode radioactif inhalé par respiration ne se fixe sur cette thyroïde, provoquant son irradiation.



Les personnes les plus sensibles (enfants, adolescents et femmes enceintes) se verront donc distribuer une pastille d'iode en cas d'événement majeur.

Au niveau de la commune de Césarches et notamment pour l'école, un plan de distribution des pastilles d'iode a donc également été mis en place.



Le Transport de Matières Dangereuses

Une matière dangereuse est une substance qui par ses propriétés physiques ou chimiques peut présenter un danger grave pour l'homme ou l'environnement. Elle peut être inflammable, toxique, nocive, corrosive ou radioactive.

Peu de véhicules de transport de matières dangereuses circulent sur la commune de Césarches. Néanmoins, certains secteurs se situent à proximité de la RD 1212 Albertville-Ugine sur laquelle transitent des matières dangereuses utilisées ou produites sur le site industriel d'Ugine. De même, l'approvisionnement des particuliers en fioul et en gaz peut également générer un transit de matières dangereuses sur les routes secondaires qui parcourent le territoire communal.



Au signal d'alerte,
suivez les consignes
et tenez vous prêt à
évacuer sur ordre
des autorités.

Prévention et réglementation :



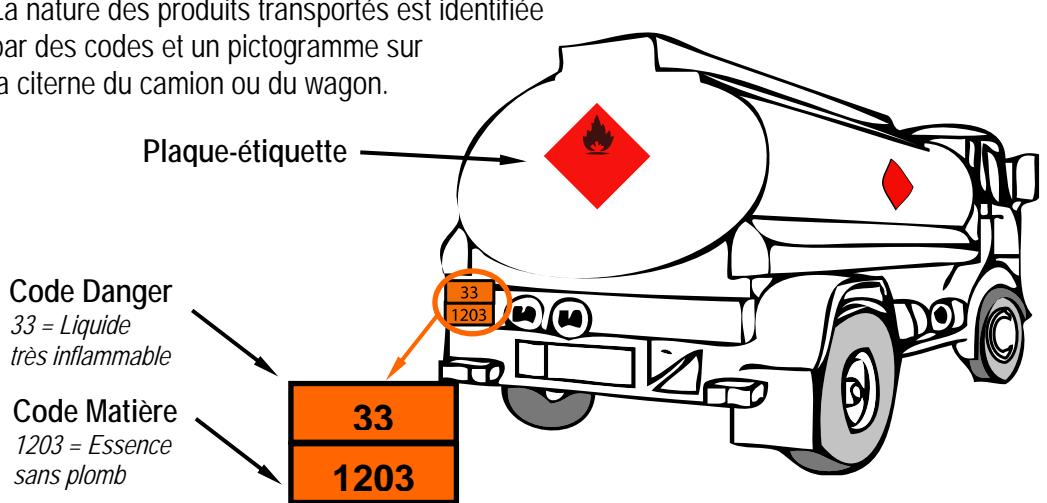
Les règlements concernant les modes de Transport des Matières Dangereuses (TMD) par voie routière et ferroviaire ont en commun de prévoir les dispositions techniques des véhicules, les modalités de contrôle et la formation des personnels.

Sur certains axes routiers, la circulation de matières dangereuses peut même être totalement interdite et signalée par l'un des trois panneaux ci-contre.

Signalisation :

La nature des produits transportés est identifiée par des codes et un pictogramme sur la citerne du camion ou du wagon.

-  Enfermez-vous rapidement dans le bâtiment le plus proche
 -  Pour éviter l'exposition directe aux produits dangereux
 -  Fermez et calfeutrez les portes, fenêtres et ventilations
 -  Pour empêcher les produits dangereux d'entrer dans votre abri
 -  Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz
 - Pour vous informer de l'évolution de la situation
 -  Ne téléphonez pas
 - Pour libérer les lignes pour les secours
 -  N'allez pas chercher vos enfants à l'école
 - Leurs enseignants s'en occupent !
 -  Ne fumez pas
 - Ni flamme, ni étincelle
 - Pour éviter le risque d'explosion



Si vous êtes témoin d'un accident, mettez-vous en sécurité à au moins 100 mètres du site et communiquez ces éléments aux secours en précisant le lieu exact, le type de moyen de transport et la nature du sinistre (fuite, feu, explosion...).



La rupture de barrage

La commune de Césarches est située à l'aval des grands barrages de Roselend et La Girotte. L'effacement total et instantané de l'un de ces barrages provoquerait une onde de submersion qui toucherait habitations situées dans la zone basse de la commune, et notamment les secteurs de la Vignette, de la centrale électrique, du Château et du Bassin.

(voir carte ci-contre)

Mesures de prévention :

Une surveillance constante des ouvrages est assurée par l'exploitant sous le contrôle des services de l'Etat : inspections visuelles, auscultation à l'aide d'appareils très précis, suivi des déplacements, des fuites et des fissures, examen décennal approfondi.

Même si le risque de rupture est extrêmement faible, chaque barrage fait l'objet d'un Plan Particulier d'Intervention (PPI) qui a pour but d'organiser l'alerte des populations et l'intervention des secours. Le PPI définit ainsi plusieurs niveaux d'alerte permettant d'anticiper la rupture de l'ouvrage et d'évacuer les populations exposées de manière préventive.



Le barrage de Roselend

Au son de la corne de brume ou sur ordre des autorités, suivez les consignes et tenez vous prêt à évacuer.



Les bons réflexes



Gagnez immédiatement les hauteurs les plus proches

Pour vous mettre à l'abri de l'onde de submersion



Ecoutez la radio France Bleu Pays de Savoie 103.9 Mhz

Pour vous informer de l'évolution de la situation



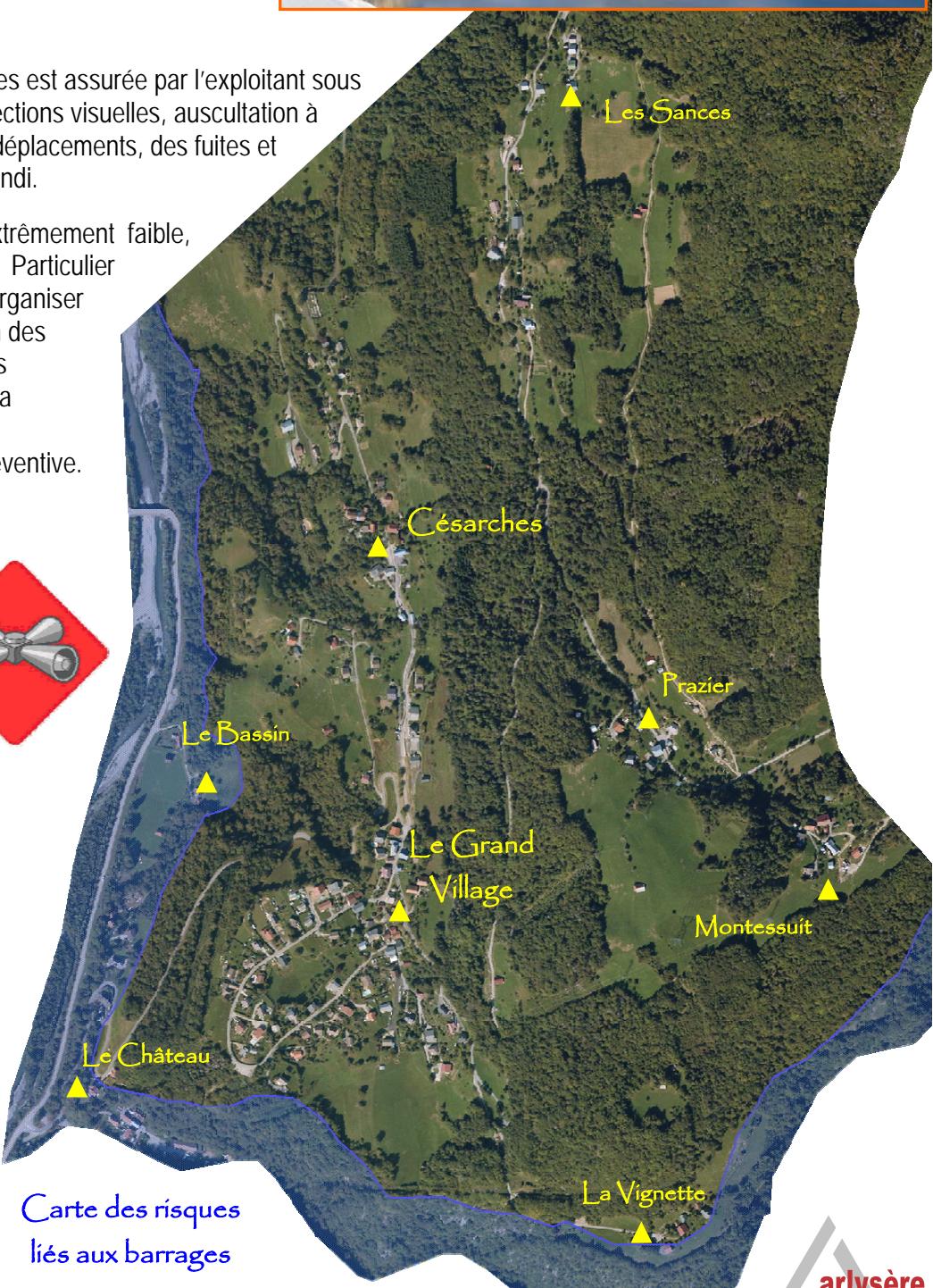
Ne téléphonez pas

Pour libérer les lignes pour les secours



N'allez pas chercher vos enfants à l'école

Leurs enseignants s'en occupent !



Carte des risques liés aux barrages

(scénario le plus pessimiste, cas du barrage de Roselend)



Zone submergée en cas de rupture totale

Source : PPI Grands Barrages
Conception : Arlysère - OCM

BD Ortho 2006 – IGN : Copie et reproduction interdites



L'alerte

En cas d'évènement majeur, l'alerte est de la responsabilité de l'Etat et des maires. Selon la nature de l'évènement, elle peut être donnée par différents moyens :

Sirène du réseau national d'alerte : ces sirènes, testées tous les premiers mercredi du mois à midi, émettent un son caractéristique en trois séquences d'1 minute séparées d'un intervalle de 5 secondes.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : *confinez vous et écoutez la radio 103.9 FM !*

Pour vous familiariser à ce signal, vous pouvez appeler au numéro suivant : **0 800 50 73 05** (gratuit)

Corne de brume : ce type de sirène émet un signal d'une durée minimum de deux minutes, composé d'émissions sonores de 2 secondes séparées par un intervalle de 3 secondes. *Seules les communes situées dans les zones en aval des barrages et très proches de ceux-ci (arrivée de l'onde de submersion en moins de 15 minutes) sont équipées de ce type de sirène.* Elles sont également testées les premiers mercredi des mois de Mars, Juin, Septembre et Décembre.

Si vous entendez cette sirène, le bon réflexe : *gagnez les hauteurs rapidement !*

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) fixés sur un véhicule de la commune ou sur un véhicule des services de secours.

Radio et télévisions. En Savoie, les informations en cas de risque majeur sont diffusées par France Bleu Pays de Savoie sur 103.9 Mhz

Ensemble Mobile d'Alerte (EMA) à remplacer
par une photo de l'EMA installé sur un
véhicule de la commune



Préparez le matériel nécessaire en cas d'alerte :

Pour ne pas être pris au dépourvu et pouvoir évacuer rapidement en cas de besoin, préparez le matériel nécessaire :

- Radio à piles
- Lampe de poche
- Matériel de confinement
(ruban adhésif, serpillières pour colmater le bas des portes...)
- Barres énergétiques et eau
- Couvertures et vêtements de rechange
- Papiers personnels
- Médicaments (*traitement quotidien*)

Pour en savoir plus :

Mairie de Césarches : **04.79.32.10.97**

Institut des Risques Majeurs (IRMa) : www.irma-grenoble.com

Portail du ministère, dédié à la prévention des risques majeurs : www.prim.net

Les bons réflexes en cas de risque

DANS TOUS LES CAS



Ecoutez la radio
France Bleu Pays de
Savoie 103.9 Mhz
Pour vous informer de
l'évolution de la situation



Ne téléphonez pas
Pour libérer les lignes
pour les secours



N'allez pas chercher
vos enfants à l'école
Leurs enseignants
s'en occupent !



Soyez solidaires !
Pensez aux
personnes
vulnérables



Inondations



Séismes



Phénomènes
Météo



Rupture de
barrage



Risques technologiques



Fermez les portes,
fenêtres, soupiraux



Coupez le gaz
et l'électricité



Montez à pied
dans les étages



Si vous êtes à
l'intérieur,
abritez-vous
sous un meuble
solide



Si vous êtes à
l'extérieur,
éloignez-vous
des bâtiments



Coupez le gaz
et l'électricité

Evacuez les
locaux touchés.



Renseignez-vous



Soyez vigilants



Rentrez chez vous
Fermez les ouvertures



Gagnez les
hauteurs



Enfermez-vous
rapidement dans le
bâtiment le plus proche



Fermez et calfeutrez
les portes, fenêtres
et ventilations



Ne fumez pas
Ni flamme, ni étincelle

Les numéros à connaître pour signaler un risque

Urgences médicales : 15

Gendarmerie d'Albertville : 04.79.32.00.17

Sapeurs Pompiers : 18 ou 112

Mairie de Césarches : 04.79.32.10.97

Commune de Césarches

81, Route de Bongain – 73 200 PALLUD

Tél (04) 79 32 10 97 - Fax (04) 79 32 10 97 - Mail : mairie.cesarches@wanadoo.fr

Horaires d'ouverture :

lundi : 14h00-18h30

jeudi : 14h00-18h30

vendredi : 14h00 - 17h00

Document élaboré par Arlysère, Syndicat Intercommunal du Bassin d'Albertville

- Syndicat d'études et prospectives ► Ingénierie Conseil ► au service des collectivités
- Animation, gestion et suivi des politiques de développement territorial

Espace Economie Emploi Formation - 47, avenue Jean Jaurès - BP 20109 - 73207 ALBERTVILLE Cedex
Tél 04 79 10 01 80 - Fax 04 79 10 01 81 - Mail contact@arlysere.fr - Internet www.arlysere.fr

